



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 04/02/2016

Référence
2016_02_05

Objet de la délibération
Choix d'un prestataire pour la conception et l'impression des supports de communication dans la cadre de la révision du SCoT du Pays de Brest

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	28	36

Date de la convocation
28/01/2016

Date d'affichage
28/01/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 4 Février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : Mmes : BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal MM : CUILLANDRE François, CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loïc, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Arnel, MOAL Gurvan, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, FAYRET Thierry, représenté par sa suppléante Mme CHALINE Nathalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLEC Claude à BONNARD LE FLOCH Frédérique, MALGORN Bernadette à M SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à M PICHON Ronan, MM : PELLICANO Fortuné M. RIOUAL Bernard, MASSON Alain à M. NEDELEC Yohann, MOUNIER Gilles à M. TALARAMIN André, GOURVIL Arnel à M. CUILLANDRE François, M. TANGUY Bernard à Mme BALCON Claudie

Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, FORTIN Laurence MM : CAP Dominique, KERMAREC Charles, LE GAC Didier, TALARMAIN Roger

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. TALARMIN André

Objet de la délibération :

Choix d'un prestataire pour la conception et l'impression des supports de communication dans la cadre de la révision du SCoT du Pays de Brest

Marché public à procédure adaptée pour la conception et l'impression des supports de communication dans le cadre de la révision du SCoT.

1 – Objet de la prestation

La révision du SCoT comporte 3 étapes importantes :

- le Diagnostic,
- le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable),
- le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Avant la validation des deux documents que sont le PADD et le DOO, des phases de concertation publique doivent être organisées.

C'est pourquoi, il convient de concevoir et de fabriquer des supports de communication pour accompagner cette concertation publique avant le débat autour du PADD et l'arrêt du SCoT (débat autour du DOO).

La présente consultation concerne l'accompagnement des phases de concertation du SCoT du Pays de Brest. Il est demandé la conception d'une identité graphique, la conception et la mise en page des supports de communication, ainsi que leur impression et leur fabrication.

2 – Publicité du marché

La consultation a été publiée sur le site de l'AMF29 le 10 décembre 2015 avec mme date limite de retour des offres, le 8 janvier 2016.

3 - Missions du prestataire

- Conception d'une identité graphique
- Elaboration de supports de communication (conception, mise en page, impression, fabrication)

- Avant débat PADD :
 - plaquette de présentation synthétique
 - affiches et flyers

- Avant arrêt SCoT :
 - plaquette de présentation synthétique
 - affiches et flyers
 - panneaux d'exposition

4 – Critères d'analyse des offres

Valeur technique : 60%

Coût : 40%

5 – Réponses et analyse des offres

Le Pôle métropolitain a reçu 3 propositions de prestataires :

- Latitude (Saint Herblain – 44)
- Sucré Salé (Pordic- 22)
- Agence Concept (Brest)

A l'issue de l'analyse des offres, les notes suivantes ont été attribuées :

	Valeur technique	Coût	Total	Classement
Agence Concept	18	8	26	1
Sucré Salé	6	12	18	2
Latitudo	12	4	16	3

En conclusion de l'analyse des offres, la proposition **d'Agence Concept** de Brest est jugée la plus intéressante au regard des exigences fixées dans le cahier des charges.

La proposition d'Agence Concept est conforme à la demande et propose une méthodologie claire. De plus, les références de l'agence sont variées (public/privé) et de qualité.

Il est donc proposé au Comité syndical de Pôle métropolitain du Pays de Brest de :

- retenir l'offre **d'Agence Concept** pour la conception et l'impression des supports de communication (option 20 pages pour la plaquette synthétique) dans la cadre de la révision du SCoT du Pays de Brest pour un montant total TTC de 17 680,80 €,
- et d'autoriser le Président à signer le marché.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- retiennent l'offre **d'Agence Concept** pour la conception et l'impression des supports de communication (option 20 pages pour la plaquette synthétique) dans la cadre de la révision du SCoT du Pays de Brest pour un montant total TTC de 17 680,80 €,
- et autorisent le Président à signer le marché

Pour extrait conforme,

A Brest, le 08 février 2016



François Cuillandre